*MODELE*

COMPTE RENDU REUNION DE CHANTIER N°01

**Client :** Maire de Lille

**Date de la Réunion :** 24/08/2022

**Projet :** Travaux de reprise des réseaux

Lieu : Rue Raymond Devos et dépendances

Objet : Réunion de démarrage

Réf. : 4211420

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° | Destinataires | Email | Portable / tél |
| **1** | **Maitrise d’œuvre (MOE)** |  |  |
|  | M. Dupont André | dupont@dupontetdupond.com | 06 98 56 23 63 |
| **2** | **Syndic Sindika** |  |  |
|  | Mme Martin | mmemartin@sindika.fr | 02 01 02 03 06 |
| 3 | **Entreprise TOUSALEAU** |  |  |
|  | M. TOUSALEAU Thomas |  |  |
| 4 | **Exploitant : LERESEAUPROPRE** |  |  |
|  | M. NICKEL Guy |  |  |
| 5 | **Client : MAIRIE DE LILLE** |  |  |
|  | M. RABOT Jacques |  |  |

FEUILLE DE PRESENCE / CONVOCATION

\*Convoqué à la prochaine réunion

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Entité** | **Nom** | **Présent** | **Absent** | **Convoque\*** |
| MAITRE D’OEUVRE | M. DUPONT André | X |  |  |
| CLIENT | M. RABOT Jacques | X |  |  |
| **Entreprise** | **Nom** | **Présent** | **Absent** | **Convoque\*** |
| ENTREPRISE TOUSALEAU | M. TOUSALEAU Thomas | X |  | X |

|  |  |
| --- | --- |
| **Prochaine réunion** | 15/09/2022 – 14h30 |
| **Site de la réunion** | Mairie de Lille – Local technique Bâtiment 1 |
| **Objet** | Réunion de suivi |

Rédacteur du présent compte rendu : **M. DUPONT André**

|  |  |
| --- | --- |
| **NOTA 1** | Sauf contestation auprès du MO dans un délai de 8 jours après réception, les termes du présent compte rendu seront considérés comme lus et approuvés par chaque destinataire participant à l'opération. |
| **NOTA 2** | Les comptes rendus seront uniquement diffusés par courriel. Merci de prévenir en cas de mauvaise réception. |
| **NOTA 3** | Les entreprises assurent elles-mêmes la diffusion du compte rendu à leurs sous-traitants. |

Table des matières

[COMPTE RENDU REUNION DE CHANTIER N°01 1](#_Toc118275267)

[1. OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT 4](#_Toc118275268)

[2. ADMINISTRATIF 4](#_Toc118275269)

[3. TRANSMISSION DE DOCUMENTS 4](#_Toc118275270)

[a) Documents remis en séance 4](#_Toc118275271)

[b) Documents à transmettre 4](#_Toc118275272)

[4. INTEMPERIES 4](#_Toc118275273)

[5. AVANCEMENT DES TRAVAUX 4](#_Toc118275274)

[a) Réseau principal 4](#_Toc118275275)

[b) Equipement spéciaux 5](#_Toc118275276)

[c) Branchements 5](#_Toc118275277)

[6. PREVISION DES TRAVAUX 5](#_Toc118275278)

[a) Semaine 37 / 38 / 39 5](#_Toc118275279)

[b) Planning 5](#_Toc118275280)

[7. SOUS-TRAITANCE 5](#_Toc118275281)

[8. POINTS TECHNIQUES 6](#_Toc118275282)

[9. ORGANISATION DU CHANTIER 7](#_Toc118275283)

[10. DIVERS 7](#_Toc118275284)

[11. ANNEXES AU COMPTE RENDU 7](#_Toc118275285)

# OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT

Néant

# ADMINISTRATIF

Le Marché de travaux est engagé depuis le 15 septembre 2013

Le MOA rappelle que les ouvrages vont être rétrocédés au SIVOM et demande que les conditions de réception soient vues avec le SIVOM et son exploitant.

Le MOE prendra contact avec l’exploitant du SIVOM pour mettre au point les protocoles d’épreuve et de vérification.

Le MOA indique que des travaux pour renouveler les canalisations d’amenée d’eau potable vont être réalisés par le SIVOM (BET BLASINI)

# TRANSMISSION DE DOCUMENTS

## Documents remis en séance

Une copie de la convention de maintenance des poteaux incendie est remis au MOE et à ENTREPRISE TOUSALEAU

## Documents à transmettre

Le MOE demande à ENTREPRISE TOUSALEAU de transmettre les documents suivants :

* Plan d’exécution
* Note de calcul des butées
* Plan de principes de positionnement des compteurs
* Méthodologie des épreuves de pression
* Les attestations ACS des canalisations PVC
* Copie des situations transmises
* Copie des DICT

# INTEMPERIES

ENTREPRISE TOUSALEAU indique qu’il y a eu de fortes pluies le 04/08.

# AVANCEMENT DES TRAVAUX

## Réseau principal

* DN 150 fonte : environ 1200 ml (depuis le réservoir)
* DN 100 fonte : 0
* PVC 110 : 0
* PVC 90 : 50ml
* PVC 63 : Allée des Cabinales (# 120ml) Allée Rondinana (environ 60ml) allée des Chiappa (# 160ml)

## Equipement spéciaux

* Vidanges : 0
* Ventouses : 0
* Vannes de sectionnement : 0

## Branchements

Pas commencés

# PREVISION DES TRAVAUX

## Semaine 37 / 38 / 39

ENTREPRISE TOUSALEAU indique qu’une équipe travaille sur le réseau principal fonte DN 150 et qu’une équipe travaille sur les antennes (Allée George 5)

## Planning

ENTREPRISE TOUSALEAU indique les dispositions suivantes

Mettre en place des équipes pour raccordement compteur dès validation de l’épreuve d’étanchéité du premier tronçon de canalisation principale (DN 150)

A priori fin de la canalisation principale mi-octobre.

# SOUS-TRAITANCE

Sans objet

# POINTS TECHNIQUES

Poteau Incendie : le marché prévoit la mise en place de 7 PI.

Le MOE va prendre contact avec le SDIS pour confirmer le nombre et la position des poteaux incendie

Le MOA demande que les poteaux incendie aient un aspect extérieur proche de ceux en place.

Le MOE prend contact avec le cabinet BIBIBABA, pour s’assurer que les hypothèses qui avaient été retenues en phase conception sont respectées.

La présence de réseaux à faible profondeur ou en surface est constatée. Le MOE et le MOA demandent à ENTREPRISE TOUSALEAU de réparer les réseaux détériorés lors de la pose du réseau AEP et de signaler les réseaux dont les dispositions de pose ne respectent pas les règles l’art.

ENTREPRISE TOUSALEAU indique que les remblais sont constitués de la manière suivante :

* Lit de pose (grain de riz)
* Remblai en matériaux issus des déblais compactés.

Lors de la réfection de chaussée, la surface de la tranchée sera décaissée pour mise en œuvre de GNT soigneusement compactée.

ENTREPRISE TOUSALEAU propose de réaliser des essais à la plaque pour contrôler le compactage des remblais. Le MOE indique que cela semble acceptable dans les zones ou la canalisation à 80 cm de couverture, sous réserve d’accord sur le critère de réception (Module mini à atteindre).

Le MOE constate la présence de matériau argileux et demande à ENTREPRISE TOUSALEAU de :

* Trier et évacuer les matériaux argileux
* S’assurer de la bonne portance du fond de fouille au droit des zones argileuses

Le MOE rappelle que le marché prévoit un récolement des réseaux posés rattaché aux systèmes Lambert et NGF.

Le MOE demande à ENTREPRISE TOUSALEAU d’améliorer les conditions de stockage des canalisations

Le MOE demande à ENTREPRISE TOUSALEAU d’évacuer les matériaux en

Excès au fur et à mesure comme prévu au marché

Le MOE constate que les chaussées ne sont pas découpées préalablement au terrassement (disposition prévue au marché). Le traitement des « hors profil » restera à la charge de l’entreprise.

ENTREPRISE TOUSALEAU indique que canalisations et pièces à emboitement (DN 150) sont de marque ELECTROSTEEL et que les pièces à bride seront de marque BAYARD.

Le MOE constate la présence de pièces de marque SOVAL et demande à ENTREPRISE TOUSALEAU une grande rigueur dans le suivi de la réalisation et le récolement.

ENTREPRISE TOUSALEAU indique remplacer ces pièces par des pièces conformes aux fiches techniques fournies dans l’offre.

ENTREPRISE TOUSALEAU indique avoir transmis les fiches techniques (offres) à KYRNOLIA

# ORGANISATION DU CHANTIER

ENTREPRISE TOUSALEAU a installé un lieu de stockage sur une parcelle mise à disposition par un des propriétaires,

ENTREPRISE TOUSALEAU rebouche les tranchés à chaque fin de journée

ENTREPRISE TOUSALEAU indique que les horaires de chantier sont 7H30 à 12H et 12H30 à 16H.

Le MOA rappelle qu’en période de vacances scolaires les travaux ne sont pas autorisés avant 8H00.

ENTREPRISE TOUSALEAU met en place et entretien une déviation en fonction de la localisation des travaux.

Le MOE demande à ENTREPRISE TOUSALEAU de prévenir les riverains présents lors de la mise en place des compteurs (coupure)

Le MOE demande à ENTREPRISE TOUSALEAU d’entretenir les réfections de voirie et le cas échéant de purger les remblais mal compactés (trop humides lors de la mise en œuvre).

# DIVERS

RAS

# ANNEXES AU COMPTE RENDU

Aucune